



2023/06-28

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le
ID : 095-219505922-20230626-DL20230628-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023 AU FONDS VERTS, A LA REGION ET AU DEPARTEMENT.

Date de convocation : 22 juin 2023

Date d'affichage : 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 19h, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : M.SCHWEIZER François, Mme CHABRIT Corinne, M. FERREIRA Frédéric, Mme ENEE Candice M. MAURICE Jean-Pierre, M. DIGAIRE Sylvain, M. BALLOT Yves, Mme REUSSARD Véronique, M. VINOLAS Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

M. ARDITTI Pierre à M. Jean-Pierre MAURICE
Mme SCHEMBRI Marie Lyne à M. François SCHWEIZER
Mme RAYSSEGUIER Nadège à Mme CHABRIT Corinne
Mme LOZAC'H Véronique à Mme MAURICE Anne-Marie
M. SIMON Vincent à M. BALLOT Yves

Ouverture du Conseil à 19h00

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

M. FERREIRA Frédéric est élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023 AU FONDS VERTS, A LA REGION ET AU DEPARTEMENT. N° 2023/06-28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Considérant que la ville de Seraincourt est éligible aux aides de l'état au titre de l'année 2023 et peut prétendre à bénéficier du concours financier de l'Etat attribué sous la forme de dotations budgétaires.

Le taux de subvention est calculé au cas par cas avec un taux maximum de 80% et un financement au minimum légal à 20% pour notre collectivité.

Considérant les travaux inscrits au budget primitif 2023 et notamment ceux concernant l'isolation thermique de bâtiments communaux et la réalisation d'une géothermie,

Considérant que le coût des travaux est estimé à 1 090 000 € HT après l'obtention des devis et de l'étude de faisabilité du projet géothermie,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité des voix (11voix POUR, 4 abstentions)

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 095-219505922-20230626-DL20230628-DE

DECIDE de solliciter une subvention auprès des instances du **FOND VERT**, de la **REGION** et du **DEPARTEMENT** pour réaliser les travaux d'isolation thermique et de géothermie.

APPROUVE les plans de financement suivant :

Géothermie

Financiers	Nom de la subvention	Montant de la subvention HT	Taux de subvention
Aides aux territoires	Fonds Verts	348 000	40%
Conseil régional	Stratégie régionale énergie climat	261 000	30%
Conseil départemental	Rénovation bâtiments publics + bonification	87 000	10%
	25% + Bonification (5 à 10%)		
Sous-total			
Autofinancement		174 000	20%
Coût HT		870 000	

Rénovation thermique

Financiers	Nom de la subvention	Montant de la subvention HT	Taux de subvention
Aides aux territoires	Fonds Verts	88 000	40%
Conseil départemental	Rénovation bâtiments publics + bonification	22 000	10%
	5 à 10%		
Conseil régional	Stratégie régionale énergie climat	66 000	30%
Sous-total			
Autofinancement		44 000	20%
Coût HT		220 000€	

DIT que la commune de Seraincourt s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué sans dépasser 20%.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce projet.



Le Maire,
Madame Marie MAURICE